



UNIL | Université de Lausanne  
 Institut de hautes études en administration  
 publique  
 bâtiment IDHEAP  
 CH-1015 Lausanne

Version 12.11.2024

**Master PMP – Planification horaire examens écrits et oraux 1<sup>ère</sup> année SA 2024**  
 (Session du 10 janvier au 1 février 2025) - (sous réserve de modifications)

Date	Heures	Salle	Epreuve	Forme
Semaine du 13.01.25 au 17.01.25				
Lundi 13.01.2025	14 h à 16 h	AULA IDHEAP	<b>Droit constitutionnel</b>	Ecrit 2 H
Mercredi 15.01.2025	10 h à 12 h	AULA IDHEAP	<b>Management public</b>	2 H Ecrit avec docs de cours
Vendredi 17.01.2025	9 h à 11 h	AULA IDHEAP	<b>Gestion des Ressources Humaines Publiques</b>	2 H Ecrit
Semaine du 20.01.25 au 24.01.25				
Lundi 20.01.2025	10 h à 11 h 30	AULA IDHEAP	<b>Politics and Institutions in Switzerland</b>	1 H 30 Ecrit





UNIL | Université de Lausanne  
 Institut de hautes études en administration  
 publique  
 bâtiment IDHEAP  
 CH-1015 Lausanne

Mercredi 22.01.2025 en	10 h à 12 h	AULA IDHEAP	Economie et Politiques Publiques	2 H Ecrit
Semaine du 27.01.25 au 31.01.25				
Mercredi 29.01.2025	Selon horaire passage prochainement sur Moodle – <b>Groupe 1</b>	IDHEAP - 006	Légistique	Oral 20 min
Judi 30.01.2025	Selon horaire passage prochainement sur Moodle – <b>Groupe 2</b>	IDHEAP - 006	Légistique	Oral 20 min
Vendredi 31.01.2025	Selon horaire passage prochainement sur Moodle – <b>Groupe 3</b>	IDHEAP - 006	Légistique	Oral 20 min

**Pour plus de renseignements et instructions, merci de vous adresser directement au professeur concerné ou son assistant-e.**

*Délais de rendus de travaux transmis par les enseignant-e-s responsables et à respecter impérativement sous peine de l'obtention d'un 1.0 pour non-présentation d'épreuve.*

**Attention : Une seule Session de rattrapages des examens écrits et oraux en août : du 18 août au 06 septembre 2025.**

**Inscription [en ligne](#) à la session de rattrapages des épreuves écrites et orales de janvier à la fin de la session de printemps dès la communication des notes du 9 juillet, du 10 au 19 juillet 2025 à 23h59**

**Rattrapage hors session des travaux de groupes ou individuels selon délais à coordonner avec les professeur-e-s responsables.**

**Conditions de réussite : [voir Règlement commun du Master PMP – Art. 18 al 3](#)**